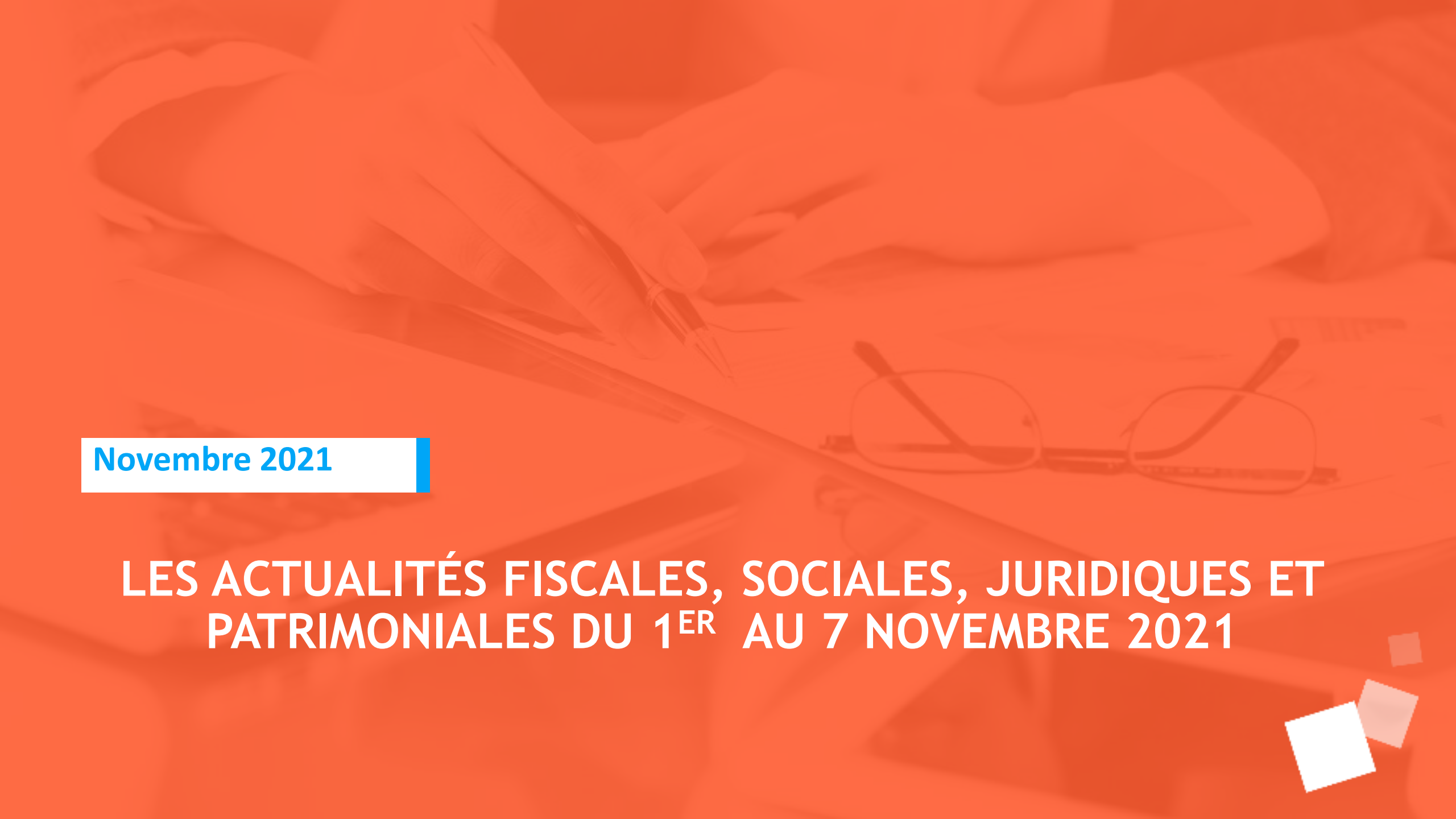


LOGO CABINET



Novembre 2021

LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET PATRIMONIALES DU 1^{ER} AU 7 NOVEMBRE 2021



Chapitre 1

LES ACTUALITÉS FISCALES



Un cas vécu

- Un entrepreneur exerce, à son domicile, une activité indépendante de développement de sites Web. Une activité qui retient l'attention de l'administration fiscale qui constate, à l'occasion d'un contrôle, qu'il ne déclare pas les revenus générés par cette activité pour le calcul de son impôt personnel
- Elle lui refuse donc le bénéfice de l'exonération d'impôt ZRR au titre de cette activité
- A tort ou à raison ?

La réponse du juge

- A raison : le dispositif d'exonération d'impôt ZRR ne s'applique pas aux personnes qui « omettent » de déclarer leurs revenus



Un cas vécu

- Une société belge demande à l'administration fiscale hongroise de lui rembourser la TVA qu'elle a acquittée lors de l'achat de palettes en Hongrie
- Mais l'administration décide de limiter son droit à remboursement
- A tort ou à raison ?

La réponse du juge

- A tort : dès lors que l'administration fiscale d'un pays de l'UE sait que le montant de TVA dont une société étrangère peut réclamer le remboursement est supérieur au montant qu'elle a indiqué sur sa demande, elle doit l'en informer afin de lui offrir la possibilité de rectifier celle-ci au plus vite

